



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Réunion du 7 Avril 2008

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 7 Avril 2008 à 20 heures sous la présidence de Beauvie Sabine, Maire.

- ✚ Etaient présents :
Mrs Guyot, Alves, Martinez, Lebois, Mandron, Gandolfo, Roy, Mme Pinois,
- ✚ Melle Chaussier est représentée par Mr Alves.
- ✚ Absent : Mr Thomas Dominique
- ✚ Secrétaire de séance : M. Mandron

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

BUDGET PRIMITIF 2008

Les budgets ayant été examinés lors de la réunion du 1^{er} avril avec M. Ragage, ceux-ci sont repris succinctement pour information et rappel.

COMMUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 213 710.00€

RECETTES : 213 710.00€ (dont 26255.00€ d'excédent 2007)

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 607284.00€ (dont 68896.00€ de déficit 2007)

RECETTES : 607284.00€

Le chapitre » subventions aux associations « n'ayant pas été détaillé lors de la précédente réunion, celui-ci est évoqué. Après en avoir délibéré les conseillers décident d'attribuer

- ✚ 400€ aux heures d'amitié
- ✚ 1000€ au club de football
- ✚ 600 € aux Toufous
- ✚ 150€ à l'association des aides ménagères de Vézelay
- ✚ 1850€ à l'association qui organisera la St Laurent cette année.

M. Mandron demande si les associations procurent un bilan annuel et si elles n'ont pas de demande particulière.

Ville de Montillot

En recette, les conseillers ayant décidé de ne pas augmenter le taux des 4 taxes, ces dernières se décomposent ainsi :

✚ T.H.	= 9.70%
✚ T.B	= 14.12%
✚ T.F.N.B.	= 48.85%
✚ T.P.	= 8.56%

Ce budget étant voté et approuvé à l'unanimité est signé par l'ensemble des conseillers

SERVICE DES EAUX

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES = 66814.00€

RECETTES = 66814.00€ (dont reprise de l'excédent 07 : 66814.00€)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES = 117971.00€

RECETTES = 117971.00€ (dont excédent 2007 : 3501.00€)

Ce budget étant voté et approuvé à l'unanimité est signé par l'ensemble des conseillers.

NOMINATIONS ET COMPLEMENTS COMMISSIONS

Les différentes commissions, désignées lors du dernier conseil n'étaient pas toutes complètes. Il est donc nécessaire de revoir ces commissions. La liste définitive des commissions s'établit ainsi :

SIVOM :	Mme Beauvie, Mr Guyot et Mr Thomas
SIERA : Suppléants	Titulaires : Mr Gandolfo et Mr Guyot Mr Roy et Mr Martinez
VALLEE DE LA CURE	Mme Beauvie et Mr Roy
SIAEP : Suppléants:	Titulaires : Ms Alves et Lebois Mr. Guyot et Mr Gandolfo
SIVOS des 2 rivières	Mrs Mandron et Vantenay, Mme Beauvie
C.C.A.S :	Mme Beauvie, M. Guyot, Melle Chaussier, Ms; Gandolfo et Roy Mmes Schmit, Alves, Hoguet, Matheron et M. Demay.
G.I.P :	Mr Mandron Me Chaussier
FINANCES :	Beauvie Alves Gandolfo Pinois Roy MAndron Thomas Martinez
VOIRIE :	Martinez Roy Mandron Guyot Pigeonnat Vantenay
BATIMENT :	Ms Martinez Gandolfo Lebois Smitt Yaher Pigeonnat Gaillard Vantenay Mandron
Eau (communale) :	Ms Alves et Lebois
BOIS :	Ms Alves, Martinez, Gandolfo, Vantenay , Giraux

Ville de Montillot

ENVIRONNEMENT : Mme Pinois, Ms Mandron et Martinez, Mme Matheron
Mr Beauvie Gérard, Ms Gandolfo et Lebois

FETES : Tout le conseil, Mme Aline Matheron ,Mme Schmit

SPORTS : Lebois Guyot Chaussier Philippe

CELLULE DE CRISE : Alves Guyot Lebois Gandolfo Martinez Mandron

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Titulaires : Mme Beauvie, Ms Alves et Martinez

Suppléants : Ms Mandron, Roy et Lebois

COMMISSION DES IMPOTS : Il est nécessaire de désigner 12 titulaires et 12 suppléants. Les conseillers établissent cette liste et accord sera demandé aux personnes concernées.

Une délibération est prise pour reconduire l'indemnité de conseil à M. Ragage, Receveur de la commune à Avallon.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Madame le Maire propose qu'il soit attribué la même indemnité de fonction à chacun des deux adjoints Les conseillers donnent leur accord :

Le Maire perçoit donc l'indemnité conformément au barème fixé, d'un montant de 17% de l'indice brut 1015 et les adjoints ,conformément au même barème, une indemnité fixé à 6.60% de l'indice brut 1015.

INFORMATIQUE

M. Gandolfo André présente une étude sur l'informatique en mairie, concernant l'état des matériels existants, la possibilité de rénover ce matériel, et la possibilité de créer un site Internet en mairie sur la commune.

En ce qui concerne le matériel, un ordinateur récent (XP Pro avec Pack Office 2007 et système de sauvegarde) coûterait environ 1500.€ La société ABALO a effectué un devis. Les conseillers sont d'accord pour cet investissement qui permettra de meilleures conditions de travail. En ce qui concerne le site Internet, il souhaite associer les personnes qui étaient à l'origine du premier site (en particulier Mme Koutlidis Régine M. Buet André, Collin Pascal, Ducros Gilbert et Asselineau Gérard) afin de solliciter leur collaboration. Il salue le travail accompli et explique les 3 thèmes que pourrait développer ce site : Une partie «administrative» une partie «promotionnelle au niveau communal », et une partie «historique et mémoire collective».

Les conseillers donnent leur accord ; une commission «informatique» est créée, composée de M. Gandolfo, Roy, Mandron, Lebois, Beauvie et Pechery.

M. Gandolfo suggère enfin l'idée de faire passer une note d'information à la population et de réunir des habitants susceptibles de développer des idées ou des projets intéressants pour la commune.

QUESTIONS DIVERSES

M. Alves précise, dans le cadre de la surveillance du réseau d'eau, qu'il a calculé le montant des frais de déplacement dus à M. Lebois et décidés lors de l'élaboration du budget. Les conseillers décident d'attribuer une somme de 200€ annuellement.

Mme Pinois soulève le problème de la croix des Hérodats. Les conseillers décident de se rendre sur place et de contacter les protagonistes.

M. Martinez soulève le problème de la croix de l'entrée du village. Madame le Maire a contacté l'entreprise Bailly et cette croix sera remplacée dans les 2 mois.

Madame le Maire précise que l'entreprise Forclum se rendra en mairie le 8 avril afin de réviser les pendules, d'examiner les prises à remplacer et éventuellement d'envisager la pose d'ampoules à basse tension, (selon le coût) M. Mandron suggère la pose de cellule photo électriques telles qu'elles sont existantes à Tameron.

Madame le Maire propose de créer un cahier des charges pour les bâtiments communaux et les chemins. Pour cela les commissions « bâtiment et voirie » seront convoquées très prochainement.

M. Mandron précise qu'il a évalué le problème de l'eau qui s'écoule du bâtiment de son frère, situé route de Farges et qu'ils procéderont au placement d'une buse afin d'éviter cet écoulement qui détériore la chaussée.

M. Martinez et Alves souhaitent acheter des vêtements fluo et deux panneaux de chantier pour assurer la sécurité de l'employé communal.

M. Martinez et Mandron sont chargés d'obtenir des devis pour l'achat d'une faucheuse d'accotement.

Salle polyvalente : Le problème du dossier de cette construction est évoqué et les conseillers souhaitent une réelle concertation avec tous les services concernés et un complément d'informations. Madame le Maire précise qu'elle a déjà pris contact avec M. Hellouin du Conseil général et qu'elle doit contacter la mairie de l'Isle-sur-Serein qui possède les mêmes installations. Elle précise également que l'appel d'offres pour la chaufferie au bois est lancé.

M. Mandron propose que les réunions de conseils soient fixées les premiers lundi de chaque mois.

La prochaine réunion aura donc lieu le lundi 5 mai.

La séance est close à 23 heures